

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **386^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency, qui a eu lieu le mardi **14 avril 2026** à 17 h à la salle du Conseil d'administration (local B-2492).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames :
Martine Busque
Chantal Lamarche
France Lamarche
Lyne Larouche
Geneviève Pichette
Geneviève Prévost
Marie-Chantale Sabourin
Marise Lysie Théagène
Jeanne-Evelyne Turgeon
Chantal Verdon

Messieurs :
Didier Chrétien
Stéphane Durocher
Dany Martinez Garcia
Jean-Philippe Gingras
Bonnet Huor
Philippe Lazzaroni
Benoit Lessard

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames :
Isabelle Grelier
Véronique Leboeuf
Sébastien Legault
Danielle Malkassoff

Messieurs :
Stéphane Provost
Christian Brosseau

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux : corrections et approbation**
 - 2.1 Procès-verbal de la 385^e assemblée ordinaire
 - 2.2 Procès-verbal de la 141^e assemblée extraordinaire
 - 2.3 Procès-verbal de la 142^e assemblée extraordinaire
 - 2.4 Procès-verbal de la 143^e assemblée extraordinaire
 - 2.5 Procès-verbal de la 144^e assemblée extraordinaire
- 3. Affaires découlant de ces procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la 385^e assemblée ordinaire
 - 3.2 Procès-verbal de la 141^e assemblée extraordinaire
 - 3.3 Procès-verbal de la 142^e assemblée extraordinaire
 - 3.4 Procès-verbal de la 143^e assemblée extraordinaire
 - 3.5 Procès-verbal de la 144^e assemblée extraordinaire
- 4. Rapport du Directeur général**
- 5. Points de décision**
 - (d) 5.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – sanction des études
 - 5.1.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction
 - 5.1.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
 - (d) 5.2 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : Plans de formation et grilles de cours 2026-2027
 - 5.2.1 Soins infirmiers (180.A0)
 - 5.2.2 Techniques de l'informatique (420.B0)
 - (d) 5.3 Contrat de services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) – AO-2526-009
- 6. Points d'information**
 - (d) 6.1 État d'avancement du Plan stratégique
 - (d) 6.2 Portait de la population étudiante, hiver 2026
 - (d) 6.3 Frais sessionnels, automne 2026
 - (d) 6.4 Modification du Calendrier scolaire 2025-2026
 - (d) 6.5 Présentation des demandes d'admissions, automne 2026
 - 6.6 Mise à jour de la cible des heures
 - 6.7 Mise à jour du budget 2026-2027
 - 6.8 Mise à jour du budget d'investissement 2025-2026
 - 6.9 Mise à jour du grand projet d'agrandissement (PQI)
- 7. Correspondance et communications écrites**
- 8. Affaires diverses**

9. Huis clos

(d) 9.1 Nomination à la Direction des études du Collège

CA25/26-386.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, le président du Conseil, M. Philippe Lazzaroni, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Le point 5.3 – Contrat de services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) – AO 2526-009, est ajouté à l'ordre du jour.

Il est proposé par : Mme Marise Lysie Théagène

Appuyé par : Mme Jeanne-Evelyne Turgeon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 386^e assemblée ordinaire, tel que modifié.

CA25/26-386.2/
ADOPTION DES
PROCÈS-VERBAUX
CORRECTIONS ET
APPROBATION

2. Adoption des procès-verbaux : corrections et approbation

2.1 Procès-verbal de la 385^e assemblée ordinaire

Il est proposé par : M. Benoit Lessard

Appuyé par : M. Didier Chrétien

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 385^e assemblée ordinaire.

2.2 Procès-verbal de la 141^e assemblée extraordinaire

Il est proposé par : M. Stéphane Durocher

Appuyé par : Mme Geneviève Pichette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 141^e assemblée extraordinaire.

2.3 Procès-verbal de la 142^e assemblée extraordinaire

Il est proposé par : Mme Geneviève Prévost

Appuyé par : M. Jean-Philippe Gingras

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 142^e assemblée extraordinaire.

2.4 Procès-verbal de la 143^e assemblée extraordinaire

Il est proposé par : Mme Martine Busque

Appuyé par : M. Didier Chrétien

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 143^e assemblée extraordinaire.

2.5 Procès-verbal de la 144^e assemblée extraordinaire

Il est proposé par : Mme Marise Lysie Théagène

Appuyé par : Mme Geneviève Prévost

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 144^e assemblée extraordinaire.

CA25/26-386.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT DE
CES PROCÈS-
VERBAUX

3. Affaires découlant de ces procès-verbaux

3.1 Procès-verbal de la 385^e assemblée ordinaire

Sans objet.

3.2 Procès-verbal de la 141^e assemblée extraordinaire

Sans objet.

3.3 Procès-verbal de la 142^e assemblée extraordinaire

Sans objet.

3.4 Procès-verbal de la 143^e assemblée extraordinaire

Sans objet.

3.5 Procès-verbal de la 144^e assemblée extraordinaire

Sans objet.

CA25/26-386.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

4. Rapport du Directeur général

Le Directeur général fait rapport aux membres du Conseil quant aux dossiers et projets en cours au Collège.

CA25/26-386.5/
POINTS DE
DÉCISION

5. Points de décision

(d) 5.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – sanction des études

5.1.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction

La Direction des études s'assure de la conformité des dossiers avec les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur.

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études qui sera présentée au ministère de l'Enseignement supérieur;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Gingras

Appuyé par : Mme Geneviève Prévost

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction portant la cote CA25/26.386.5.1.1.

5.1.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

Sans objet.

(d) 5.2 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : Plans de formation et grilles de cours 2026-2027

Des modifications sont apportées dans les disciplines ou programmes suivants :

- Soins infirmiers (180.A0)
- Techniques de l'informatique (420.B0)

CONSIDÉRANT le pouvoir du ministre de fixer les objectifs et standards des programmes d'études collégiales;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 6 à 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage ;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil d'administration, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT les recommandations des comités de programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

Il est proposé par : Mme Chantal Lamarche

Appuyé par : Mme Lyne Larouche

D'ADOPTER les modifications aux plans de formation 2026-2027.

5.2.1 Soins infirmiers (180.A0)

Les modifications au plan de formation du programme Soins infirmiers (180.A0) (grille alternative) sont déposées pour adoption.

5.2.2 Techniques de l'informatique (420.B0)

Les modifications au plan de formation du programme Techniques de l'informatique (420.B0) (grilles prolongées) sont déposées pour adoption.

**(d) 5.3 Contrat de services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager)
– AO-2526-009**

Le contrat de services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) du Collège arrive à échéance le 30 juin 2026. Un appel d'offres public a été effectué pour un contrat ferme de trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) périodes subséquentes d'une (1) année chacune.

Le Directeur des technologies de l'information et du service des immeubles souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration, afin d'autoriser l'octroi du contrat au prestataire de services ayant soumis le prix ajusté le plus bas.

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien ménager arrive à terme au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public # AO-2526-009 effectué pour un contrat ferme de trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) périodes subséquentes d'une (1) année chacune;

CONSIDÉRANT le document Cahier questionnaire d'évaluation avec usage du paramètre K transmis avec les documents de l'appel d'offres en vue de faire connaître les trois (3) critères d'évaluation sur lesquels les propositions seront évaluées ainsi que la pondération appliquée;

CONSIDÉRANT que le mode d'adjudication pour l'évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas a été retenu en fonction de la grille d'évaluation des soumissions;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse de la qualité des soumissions et de la détermination du prix ajusté pour chaque soumissionnaire par le Comité de sélection;

CONSIDÉRANT que neuf (9) prestataires de services ont déposé leur offre et que trois (3) d'entre eux ont obtenu le minimum de 70 points pour passer à l'étape d'évaluation des prix;

CONSIDÉRANT que le prestataire de services ayant soumis le prix ajusté le plus bas est l'entreprise Les Services ménagers Roy;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur des technologies de l'information et du service des immeubles;

Il est proposé par : M Bonnet Huor

Appuyé par : Mme Chantal Verdon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du contrat de services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) à l'entreprise Les Services ménagers Roy au montant de 8 258 403,00 \$ (taxes en

sus).

DE PERMETTRE l'ajustement du nombre d'heures rattachées au contrat en fonction d'éventuels agrandissements ou événements spéciaux. La limite de ces ajustements d'horaire ne pourra toutefois pas excéder 10 % du montant initial du contrat, soit un montant de 825 840,30 \$ (taxes en sus). Il est entendu que chaque ordre de changement devra se faire dans le respect de la délégation de pouvoir autorisée au Règlement de régie interne (numéro 1) et au Règlement relatif à la gestion financière et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 3) du Collège.

CA25/26-386.6/
POINTS
D'INFORMATION

6. Points d'information

(d) 6.1 État d'avancement du Plan stratégique

L'élaboration du nouveau plan stratégique, amorcée à l'automne dernier, progresse de façon constante. Ce dernier sera soumis pour adoption au Conseil d'administration le 16 juin prochain (sans cadre évaluatif).

La démarche du Collège est fondée sur une approche collaborative et s'appuie sur la richesse de l'intelligence collective. Plusieurs activités de consultation, incluant des sondages, entrevues et ateliers, ont été réalisées. Le Collège souhaite partager l'état d'avancement de ce projet clé ainsi que certaines orientations qui s'en dégagent.

(d) 6.2 Portait de la population étudiante, hiver 2026

8519 étudiantes et étudiants fréquentent le Collège à l'hiver 2026 après la date limite de désinscription :

- 814 hors programme;
- 3518 dans les programmes préuniversitaires;
- 4187 dans les programmes techniques.

À l'hiver 2025, le Collège comptait 8160 étudiantes et étudiants.

À l'hiver 2024, le Collège comptait 7801 étudiantes et étudiants.

À l'hiver 2023, le Collège comptait 7309 étudiantes et étudiants.

(d) 6.3 Frais sessionnels, automne 2026

Le tableau des frais de la session d'automne 2026 est déposé à titre informatif.

(d) 6.4 Modification du Calendrier scolaire 2025-2026

Le Collège a dû réaménager le Calendrier scolaire 2025-2026 dans le respect des modalités prévues à l'article 18 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), et ce, en raison des conditions météorologiques le 11 mars 2026.

Le Calendrier scolaire ainsi que la répartition des jours d'enseignement modifiés sont déposés pour information.

(d) 6.5 Présentation des demandes d'admissions, automne 2026

Le Registraire du Collège, monsieur Sébastien Legault, présente les faits saillants des demandes d'admissions pour la session d'automne 2026.

6.6 Mise à jour de la cible des heures

Ce point a été traité au point 4 - Rapport du Directeur général.

6.7 Mise à jour du budget 2026-2027

Ce point a été traité au point 4 - Rapport du Directeur général.

6.8 Mise à jour du budget d'investissement 2025-2026

Ce point a été traité au point 4 - Rapport du Directeur général.

6.9 Mise à jour du grand projet d'agrandissement (PQI)

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

CA25/26-386.7/
CORRESPONDANCE
ET
COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 2026-02-19 : Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur concernant le relèvement du niveau d'investissement global du Collège de 1 035 170 \$ pour l'année 2025-2026;
- (d) 7.2 (a) 2026-02-24 : Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur autorisant le Collège à conclure des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances pour un montant maximal de 13 518 807,43 \$ (période du 25 février 2026 au 30 juin 2026);
- (d) 7.2 (b) Annexe;

- (d) 7.3 2026-03-09 : Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur concernant les nouveaux ajustements apportés au niveau d'investissement du Collège 2025-2026 pour le volet des infrastructures;
- (d) 7.4 2026-03-18 : Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur en lien avec la répartition par programme du devis scolaire 2026-2027 du Collège;
- (d) 7.5 2026-03-20 : Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur concernant les modifications au *Régime budgétaire et financier des cégeps -année scolaire 2025-2026*;
- (d) 7.6 (a) 2026-03-27 : Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur autorisant le Collège à conclure des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances pour un montant maximal de 22 016 551,43 \$ (période du 1er avril 2026 au 30 juin 2027);
- (d) 7.6 (b) Annexe;
- (d) 7.7 (a) 2026-03-31 : Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur en lien avec les Annexes A112 et E102 du *Régime budgétaire et financier des cégeps* qui portent sur le financement du personnel enseignant pour l'année scolaire 2026-2027 (documents de travail en attente d'approbation du Conseil du Trésor);
- (d) 7.7 (b) Annexe budgétaire A112 : allocation initiale 2627-A112;
- (d) 7.7 (c) Annexe budgétaire E102 : financement des enseignants (ERÉG);
- (d) 7.7 (d) Annexe budgétaire A112 : soutien à la réussite scolaire de la population étudiante en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers;
- (d) 7.7 (e) Annexe budgétaire E102 : financement du personnel enseignant (mode d'allocation Erég);
- (d) 7.7 (f) Annexe S124 : Allocations pour les cours offerts en enseignement comodal à la formation continue;
- (d) 7.8 (a) 2026-04-13 : Lettre de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial concernant le Portrait sommaire des opérations du Collège 2026;
- (d) 7.8 (b) Annexe

8. Affaires diverses

Sans objet.

9. Huis clos

(d) 9.1 Nomination à la Direction des études du Collège

CONSIDÉRANT la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadre du Collège Montmorency (numéro 20);

CONSIDÉRANT que le 23 septembre 2025, le Conseil d'administration a formé un comité de sélection chargé de pourvoir le poste à la Direction des études;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection s'est adjoint les services d'une firme externe comme prévu au Règlement;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a élaboré le profil de la personne candidate recherchée ainsi que sur les moyens d'évaluer les candidatures;

CONSIDÉRANT que le 18 février 2026, le Conseil d'administration a approuvé le profil et l'échéancier de travail proposés par le comité, après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission des études;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a adopté une démarche de sélection élaborée et structurée permettant l'analyse des candidatures;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a rencontré et évalué les personnes candidates satisfaisant aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT l'avis unanime favorable de la Commission des études sur la nomination du candidat et la durée du mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection en faveur de la nomination du candidat dont le nom apparaît ci-dessous à la Direction des études, au sein de la nouvelle Direction exécutive des affaires pédagogiques et étudiantes du Collège pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu entre les membres du Conseil;

Il est proposé par : M. Bonnet Huor

Appuyé par : M. Didier Chrétien

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER M. Alexandre Mathieu à la Direction des études du Collège Montmorency pour une durée de 5 ans à compter de son entrée en fonction fixée au 1^{er} juillet 2026, le tout étant sujet à un contrat de travail respectant les prescriptions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et les règlements en vigueur, notamment le

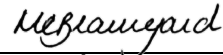
Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadre des collèges d'enseignement général et professionnel.

DE DÉLÉGUER au Directeur général le mandat de négocier les conditions du contrat de travail du Directeur des études.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Philippe Lazzaroni
Président



Marie-Ève Beauregard
Secrétaire générale